

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 28 Avril

LA SITUATION

L'ensemble du pays est loin de s'associer aux tentatives d'agitation que nous avons vu se multiplier pendant ces derniers jours. La proximité des élections municipales y a, sans nul doute, une grande part. Non moins que M. Jaurès ou M. Gérault-Richard, M. Baudry-d'Asson et le vicomte d'Hugues se réjouissent. Ils espèrent pêcher dans ce remous, pour leurs amis, quelques sièges de députés, et les autres, en faire sortir un trône. Si peu digne d'attention que semble le chimérique espoir d'une restauration, il est utile pourtant de le noter au passage comme un symptôme. Il déceit l'état d'esprit d'une minorité irréductible, qui peut à un moment donné, agir à la façon d'un ferment sur les masses populaires. Il ne faut pas s'y tromper, et la publication des *Mémoires de Barras* met le fait en pleine lumière, il y a une analogie entre la situation actuelle de la France et celle qui existait sous le Directoire. Nous ne sommes point aussi profondément gangrenés, et nous avons de la vertu une idée plus haute que ne l'avait Barras. Mais des procès récents nous interdisent de prétendre qu'il n'y a pas quelque chose de contaminé en nous. Trop d'aisance, trop de luxe, trop d'argent ont élargi les consciences et créé un scepticisme fort dangereux pour cet idéal républicain autrefois si cher à tant de grands et nobles esprits. Or, la situation était à peu près la même, — mais en pire, — sous le Directoire. Elle se dénoua par un coup d'Etat militaire et la dictature. Aujourd'hui comme alors, il y a un nombre de gens qui s'agitent pour le plaisir de s'agiter, ou par ambition personnelle; mais n'y a-t-il pas dans la coulisse un prétendant qui les mène, ou tout au moins qui profitera de l'anarchie qu'ils auront créée ?

L'histoire seule peut répondre à cette question et elle répond affirmativement. Les

républicains dignes de ce nom, aussi éloignés du désordre que de la tyrannie, feront bien de veiller et de rester unis. C'est à eux, sans doute, qu'il appartiendra une fois encore de sauver la République progressiste, réformatrice et tolérante.

Le meeting qui s'est tenu vendredi au Tivoli Vaux-Hall remplit de joie le cœur des ennemis du Sénat. On y a voué le Sénat aux gémonies, et acclamé la Commune.

A quel chiffre s'élevait l'assistance ? A dix mille ou à peu près, — car nul n'a fait le dénombrement de ces dix mille qui ont battu en retraite devant les gardes municipaux et les brigades centrales. Il y a longtemps qu'on l'a dit Paris n'est pas la France, et l'on peut ajouter que Charonne n'est pas Paris. Le meeting du Tivoli Vaux-Hall nous apprend qu'il y a à Paris dix mille partisans de la suppression du Sénat. Et après ?

La crise ministérielle paraît loin d'être terminée. Des espérances sérieuses s'étaient attachées à la formation d'un cabinet de concentration qu'aurait présidé M. Sarrien. Le Président de la République, en offrant au ministre de l'intérieur démissionnaire le soin de constituer un cabinet, s'est rendu compte que, seul, un cabinet de concentration et de conciliation peut à cette heure, réunir à la Chambre une majorité, dont les réactionnaires ou les révolutionnaires ne forment pas fatalement, d'abord l'appoint, et à courte échéance le comité directeur.

Le pays réclame des réformes sérieuses, mais il entend ne point assister à des scènes de désordre où la légalité se trouverait compromise ou menacée. Son drapeau, c'est celui de la République; ce n'est pas celui de la Commune. De toutes parts, dans les départements, on demande aux membres influents des diverses fractions de la majorité de la Chambre de penser un peu moins aux exigences égoïstes de leurs groupes, ou de leurs personnalités, et un peu davantage à leur devoir de patriotes et de républicains.

J. QUERCYTAÏN.

Demain, vainqueur ou vaincu, je disparaîtrai de la scène.

Il continua :

— Vous ne me demandez pas si l'histoire de la seconde lettre, elle aussi, est vraie ?

— Eh bien ! parle.

— Oui, j'ai rompu un premier mariage la veille de la cérémonie, tout comme on vient de rompre le second.

D'Orgeval et son second se regardèrent, une lueur d'hésitation dans le regard.

Paul lutte doute sur leur visage ; il comprit les pensées pénibles qui assiégeaient leur esprit ; il se redressa une seconde, comme s'il eût voulu les écraser de toute sa hauteur de son honnêteté et, d'une voix forte, complètement affirmée, il s'écria :

— Mais ce que ne disent pas ces lettres, ce que ces informations n'ont pas appris à M. Mollien, c'est que si ai vendu le dernier morceau de terre du patrimoine paternel, si j'ai payé quarante mille francs il y a trois jours, si je suis ruiné aujourd'hui, c'est pour sauver du déshonneur le nom de ma famille, c'est pour éviter d'entendre dire qu'un Savreux a manqué à sa parole et qu'il a fait des dupes.

Vous connaissez mon frère Charles, ne m'en faites pas dire davantage.

Il a perdu, j'ai payé, voilà tout !

Ses amis voulurent parler, du geste Paul leur imposa silence; il ajouta :

— Ce que ne disent pas ces lettres, c'est que si j'ai rompu mon mariage, c'était pour éviter une autre déshonneur ; si j'ai foulé aux pieds les sentiments les plus intimes, renoncé à mon amour, comme aujourd'hui je renonce à entrer dans la famille Mollien, c'était pour ne

INFORMATIONS

Échec de la combinaison Sarrien

M. Sarrien s'est rendu samedi à 5 heures, auprès de M. le président de la République. Il l'a informé qu'à la suite des démarches faites par lui, depuis vendredi soir, il regrette de constater qu'il ne peut se charger de former un ministère de conciliation.

M. le président de la République a renouvelé à M. Sarrien l'offre de continuer ses consultations, mais M. Sarrien a déclaré que, même avec un nouveau délai, il avait la conviction de ne pouvoir réussir.

Revue de la Presse

L'Intransigeant :

Il n'y a qu'un remède à la situation : la révision; mais M. Faure n'en veut à aucun prix. Nous comprenons ce manque d'enthousiasme de la part d'un homme à qui cette même Constitution octroie sept années de pouvoir, à douze cent mille francs d'appointements par an. Le locataire actuel de l'Élysée aimerait mieux voir tomber les uns sur les autres tous ses ministères, ceux-ci culbutés par le Sénat, ceux-là par la Chambre, que de réunir un congrès susceptible de supprimer sa lucrative fonction. Seulement, s'il veut continuer à toucher ses douze cent mille francs, il est trop juste qu'il les gagne, c'est-à-dire qu'il travaille à assurer ce qu'on appelle, en langage de « hautes sphères », le « jeu régulier de nos institutions.

Le Radical :

Allons jusqu'au bout, disait un ancien ministre, mais restons dans la légalité. Si nous restons dans la légalité, le bout n'est pas loin, nous le tenons, c'est le pétrin. Ces respectueux de la légalité me font toujours rire. Si l'on avait respecté la légalité au quatre septembre, on aurait gardé l'empire. Il en est des Constitutions comme des empires; on ne s'en débarrasse qu'en méprisant la légalité qui les consacre.

Le Figaro :

Nous devrions nous réjouir de voir le parti républicain justifier la prédiction de M. Thiers :

pas allier mon nom à celui d'un homme qui s'était enrichi sans scrupule, dans des faillites frauduleuses, dont j'aurais eu l'air de me faire le complice et dont la honte aurait jailli jusqu'à moi. Vous doutiez, tout à l'heure me croyez-vous, maintenant ?

— Ah ! fit d'Orgeval, avec un cri joyeux, je savais bien que tu nous cachais une partie de la vérité; j'étais sûr que ton honnêteté était vierge de toutes compromissions, et que, comme d'habitude, tu te sacrifiais.

Mais, vive Dieu ! tu as parlé à temps, nous ferons ont bonheur malgré toi.

Nous irons trouver ta fiancée, je lui crierai : Paul est un héros, plus que jamais il est digne de votre estime et de votre amour.

J'invoquerais le témoignage de ton frère ; je montrerais à M. Mollien que ses renseignements n'étaient que superficiels, et que, s'il y a un Savreux écrivain, ce lui qu'il connaît mérite le respect et l'admiration de tous.

Et le brave garçon tout reconforté, à l'idée du bonheur possible de son ami, du calme de sa vie assurée, se frotta joyeusement les mains ; son honnête figure, illuminée d'un bon sourire.

— Il ne saurait plus être question de justification et de preuves, dit Paul, il est trop tard. On a repoussé mes avances, aujourd'hui ma dignité m'interdit toute nouvelle démarche.

— Mais, tes amis ?...

— Je vous le défends, j'ai fait tout ce qu'il était possible de faire.

Le jour même où ces lettres me sont parvenues, je devais aller trouver M. Mollien, pour lui rendre sa parole et lui faire part de ma ruine complète.

Sa lettre ne m'arrêta pas ; je voulais défendre mon

La République sera conservatrice ou elle ne sera pas.

Mais en notre qualité de libéraux sincères et même impénitents, nous sommes plus attirés que séduits par la perspective d'un changement de régime, c'est-à-dire d'une révolution que nous pourrions économiser.

L'Autorité :

Une Chambre usée et méprisée, un Sénat sans lendemain, une présidence de la République déconsidérée, un pays divisé, des ressources financières qui vont s'épuisant et la révolution qui gronde; voilà la situation dans toute sa désespérance.

Manifestation des étudiants

Au quartier Latin, les étudiants, au nombre d'environ quinze cents, se sont groupés samedi soir sur la place de la Sorbonne et se sont dirigés, par le boulevard Saint-Michel, et aux cris de : « A bas le Sénat ! » vers le préau des écoles de la rue Cujas, où M. André Lefèvre, conseiller municipal sortant, avait organisé une réunion.

Le bureau est immédiatement occupé par les étudiants, d'accord avec les électeurs et le conseiller sortant.

M. Jean Méglià, président du Groupe des étudiants collectivistes, prend la parole au nom de ses camarades et dépose un ordre du jour déclarant qu'il y a lieu de constituer un Comité de défense républicaine auquel pourront se joindre deux délégués de tout groupe, de toute association, de toute ligue, décidés à lutter par tous les moyens possibles contre les empiètements du Sénat.

A la sortie de la réunion, les manifestants regagnent le boulevard ; les agents essaient de disperser la foule. Une bagarre se produit et deux étudiants sont arrêtés.

Un Comité est désormais fondé, qui se mettra d'accord avec les Syndicats ouvriers.

Un manifeste sera prochainement rédigé.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

ÉLECTIONS MUNICIPALES

On nous demande de différents endroits s'il est permis de publier sur une liste de candidats les noms de personnes dont on n'a pas obtenu l'adhésion. Assurément, cela n'est pas permis.

honneur, forcer son respect.

Il m'a refusé sa porte ; j'ai écrit, mes lettres sont revenues sans avoir été ouvertes ; j'ai supplié ma fiancée de me recevoir, elle ne m'a pas répondu.

Elle me croit donc coupable ?

Puisqu'elle doute de moi, elle ne saurait m'aimer. Si j'insistais, aujourd'hui, je justifierais les paroles du misérable qui m'accuse d'être un coureur de dot.

— Le nom de ce brigand, criez-le les jeunes gens ?

— Georges Dubulle !...

Ce nom tomba lentement des lèvres de Savreux, il mit à l'accentuer une force particulière ; sous chaque syllabe, ponctuée d'un arrêt, on sentait vibrer toute la haine dont le jeune homme était capable.

Un lourd silence succéda à ses dernières paroles, seulement coupé par le tic-tac régulier de la pendule.

Les amis de Paul comprenaient enfin l'odieuse machination dont l'ex-ouvrier mécanicien avait serré la trame autour de lui.

— Tu ne peux pas te battre avec un pareil gredin, s'écria d'Orgeval, si tu as la preuve de son crime.

— L'homme à qui il a fait écrire ces lettres, Jacques Garraud, un autre misérable comme lui, est venu me vendre son secret.

Voilà pourquoi j'ai provoqué Dubulle, et pourquoi je le tuerais demain !

M'approuvez-vous ?

— Oui.

— Au revoir donc, mes chers amis, et à demain.

Les jeunes gens se levèrent et sur le seuil, prêts à sortir.

— Du calme, surtout, recommandèrent-ils, repose-toi cette nuit, demain tu seras vengé ! (A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 8

HAINÉ MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

III

Une vengeance

La lecture de cette lettre froidement polie, décevante, brutale comme un arrêt de mort, avait plongé Paul dans une de ces crises où l'âme est sans ressort, où tout est indifférent... le bien et le mal.

— Ainsi, demanda d'Orgeval, tu te résignes, tu acceptes cette rupture insultante, brutale, sans t'insurger contre la décision de M. Mollien ; tu n'écris pas, tu ne présentes pas chez le constructeur, tu ne cherches pas à revoir ta fiancée. Et pourtant, fit-il, montrant du doigt les lettres froissées sur le guéridon, il n'y a rien de vrai là-dedans.

— Les lettres disent vrai, répondit gravement Savreux : je suis ruiné.

— Ruiné, toi, s'écrièrent les deux jeunes gens. Dispose de nous, mon cher, tout ce que nous avons t'appartient. Spontanément les amis de Paul se levèrent et se rapprochèrent de lui.

Il leur prit les mains et, avec un pâle sourire :

— Vous êtes bons, vous ; votre loyauté me fait du bien, mais je n'ai plus besoin de rien.

Il est vrai que chaque électeur a le droit d'inscrire sur la liste qu'il va mettre dans l'urne les noms des candidats de son choix, et par conséquent de voter pour des personnes quelconques, en réunissant leurs noms selon son gré, que ces noms soient imprimés ou manuscrits, qu'ils proviennent d'une ou de plusieurs listes. L'électeur est maître absolu de voter comme il lui convient.

Mais quand on publie une liste, qu'on l'affiche sur les murs ou qu'on la fait distribuer, on n'a pas le droit d'y inscrire des candidats quand ils refusent formellement d'y être inscrits.

Voici, d'ailleurs, l'arrêt de la cour de cassation du 24 mars dernier qui règle la matière. Il confirme un arrêt de la cour d'appel de Nancy, en date du 8 mars 1893, condamnant à un franc de dommages-intérêts le sieur Quantin, imprimeur. Le texte ci-après de cet arrêt a été emprunté à la *Gazette des Tribunaux* du 1^{er} avril 1896 :

La Cour, ouï... ;

Attendu, en droit, qu'une liste de candidats dressée en vue d'une élection municipale constitue de la part de ceux qui consentent à y figurer une manifestation d'opinion adressée aux électeurs dans le but d'obtenir leurs suffrages ; que les citoyens qui y sont inscrits n'acceptent ainsi la lutte électorale que dans des conditions déterminées, dont ils sont seuls juges à l'origine, et dont ils doivent demeurer jusqu'à la fin appréciateurs souverains ; d'où il suit qu'il n'est permis à personne de les porter contre leur gré et au mépris de leur défense sur une liste autrement composée ;

Attendu, en fait, qu'il résulte des constatations du jugement, dont l'arrêt attaqué a adopté les motifs, que les défenseurs, candidats à l'élection pour le renouvellement du conseil municipal de Lunéville, étaient inscrits sur une liste proposée par le comité républicain de cette ville ; que le sieur Quantin a imprimé et fait distribuer une autre liste, dite de conciliation, qui réunissait leurs noms aux noms de cinq candidats d'opinion opposée ; que cette dernière liste a été formée contre leur volonté expressément manifestée ;

Que notamment, à la date du 30 avril 1892, ils ont fait signifier à Quantin un acte extrajudiciaire contenant défense de continuer l'impression et la distribution des bulletins, sommation de retirer ceux qui avaient été déjà répandus et interdiction de se servir de leurs noms pour quelque cause que ce fût ; que Quantin n'y ayant pas obtempéré, ils ont fait afficher et colporter une protestation ;

Attendu que dans ces circonstances, l'arrêt attaqué a pu, sans violer aucune loi, décider que Quantin avait commis une faute préjudiciable aux défenseurs, et par conséquent de nature à engager sa responsabilité, — rejette.

Ainsi donc, on ne doit pas publier une liste en y mettant des gens qui ne veulent pas y figurer ; mais chaque électeur peut se servir pour voter, de telle liste qui lui convient, sans avoir à s'inquiéter de la façon dont elle a été composée, de même qu'il peut composer lui-même sa liste ou la modifier à son gré.

Les Elections à Cahors

RÉUNION PUBLIQUE

Le groupe socialiste a fait une réunion publique, hier au soir, au théâtre.

Ont été élus par l'assemblée :

Président : le citoyen Cagnac ;

Assesseurs : les citoyens Lafage et Ilbert Eugène ;

Secrétaire : le citoyen Dupas.

M. le président, prenant la parole, dit qu'il a invité, par lettre individuelle, les conseillers sortants à venir rendre compte de leur mandat. Il donne lecture du programme signé par eux en 1892 et fait l'appel nominal des anciens élus. Aucun ne se présente.

Le président soumet alors à l'assemblée un ordre du jour ainsi conçu :

Les électeurs de la commune de Cahors, réunis dans la salle du théâtre le 27 avril 1896, après avoir entendu les explications de plusieurs citoyens, et après appels réitérés, constatent l'absence des conseillers municipaux sortants, invités individuellement, par lettre, à venir rendre compte de leur mandat et passent à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour est voté à l'unanimité, et la séance est levée.

COMMUNE DE CAHORS

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 3 MAI

ELECTEURS,

Les citoyens soussignés qui sollicitent vos suffrages à l'occasion du renouvellement du Conseil municipal, sont depuis longtemps connus de vous.

Leur programme est simple et pratique.

Si vous leur accordez votre confiance, ils s'efforceront d'apporter, dans l'administration de la ville, cet esprit d'ordre, de régularité et d'économie, qui est le garant de toute bonne gestion ; ils auront pour principe de pratiquer le contrôle sévère des finances, de supprimer les dépenses improductives qui grèvent inutilement le budget sans profit pour les travailleurs, d'instituer enfin la direction ferme et la surveillance active des travaux d'utilité communale, de manière à écarter tout soupçon de faveur ou de privilège.

Les soussignés savent que les conseils municipaux ne sont pas des corps politiques, et que toute manifestation tendant à leur attribuer ce caractère est interdite par la loi ; ils pensent que l'étude approfondie des questions municipales est une œuvre assez vaste et assez complexe pour satisfaire leur ambition et borner leur activité.

Toutefois, s'ils désirent se renfermer dans l'exercice de leur mandat légal, ce n'est pas qu'ils se désintéressent des affaires politiques, dont la bonne conduite importe à tous les citoyens.

Partisans dévoués de la République et du progrès, ils souhaitent que le gouvernement, soutenu par tous les républicains et tous les patriotes, ait assez de stabilité et de durée pour maintenir la France dans le rang élevé qu'elle doit occuper parmi les nations, et pour résoudre pacifiquement les problèmes ardu de justice et de solidarité sociales, qui préoccupent à si juste titre tous les hommes soucieux de l'avenir de la patrie.

Au milieu de la crise redoutable où se débattent le commerce et l'agriculture, ils croient que les pouvoirs publics auraient mieux à faire qu'à se combattre et se déchirer, tandis que le pays souffre et que les sources de la richesse nationale menacent de se tarir.

Arrêter le flot toujours montant des dépenses publiques qui finirait par tout emporter, couper court à l'intolérable abus d'un fonctionnarisme qui nous ronge, diminuer les charges écrasantes qui pèsent sur le travailleur de la ville et des champs, par l'établissement de nouvelles taxes sur les revenus du capital, plus étendues et plus équitablement réparties que les contributions directes actuelles ; tel devrait être, résumé en quelques mots, le principal souci d'un gouvernement démocratique aussi désireux d'améliorer le sort de ceux qui souffrent, que de maintenir intact le crédit de la France et d'assurer l'égalité des citoyens devant la loi.

Une refonte complète et profonde des grands services publics, limitant dans une sage mesure la toute puissance du pouvoir central, est le préliminaire obligé des réformes que les soussignés appellent de tous leurs vœux.

Le concours actif des bons citoyens ne fera pas défaut au gouvernement qui osera entreprendre cette grande tâche, et c'est dans l'intime conviction d'être en complet accord avec vous, que les soussignés vous adressent cet appel pour marcher d'un commun effort dans la voie du progrès républicain et des réformes démocratiques.

Liste Républicaine progressiste

Relhié, Augustin, docteur-médecin, cons. sort.	
Roussel, F., aud. au cons. d'Etat.	
Bousquet, Caprais,	cons. sort.
Bouyssou, René,	—
Caylas, Caprais,	—
Daymard, Joseph,	—
Séguy, Bernard,	—
Ausset, Daniel, docteur-médecin.	
Besse, François, avocat.	
Besse, Jean-Pierre, propriétaire à Larozière.	
Carmel, Damien, maître d'hôtel.	
Caviolle, Charles, docteur-médecin.	
Couderc, Antoine, propriétaire, quai Ségur.	
Dulac, Antonin, fils, négociant liquoriste.	
Fayref, Jules, pharmacien.	
Fourès, Jean-Pierre, menuisier.	
Girma Jean, libraire.	
Graniou Michel, propriétaire à Bégous.	
Guiraudies-Capdeville L., ancien chef de div.	
Ilbert Jules, horticulteur.	
Jubin Alfred, entrepreneur de trav. publics.	
Lacaze Louis, avoué.	
Lamelle Jean, propriétaire à Cabessut.	
Magot, propriétaire au Peyrat.	
Rames A., conducteur des ponts et chaussées.	
Rigal, propriétaire à St-Henri.	
Toulouse Emile, architecte.	

Canton de Catus

M. Baldy, maire de Catus, adresse à ses électeurs la circulaire suivante :

Messieurs les Électeurs,

J'avais conçu le projet de former pour

les Élections du 3 Mai prochain, une liste de conciliation, où tous les partis auraient eu place, c'est-à-dire de présenter à vos suffrages le Conseil municipal tel quel, la bonne harmonie y ayant toujours régné, bien que composé d'éléments différents.

Mon but était, par ce moyen, de cimenter dans la commune la concorde et l'union que tout bon citoyen doit désirer, et de nous concilier en même temps le concours bienveillant de l'Administration supérieure, qui nous est chaque jour nécessaire.

Cet avis n'ayant pas prévalu, je viens vous demander, seul, le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1892, voulant me tenir en dehors des divisions et rester fidèle à la déclaration républicaine que j'ai signée à cette époque, comme tous les candidats qui marchaient alors avec moi.

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, je continuerai à soutenir vos intérêts au sein de l'Assemblée communale avec le zèle et le dévouement que j'y ai apportés jusqu'ici. Le passé sera certainement pour vous un assez sûr garant de l'avenir, sans qu'il soit besoin de vous rappeler, ici, les œuvres d'utilité publique accomplies depuis 4 ans.

Vos futurs représentants auront à procéder à l'édification d'une école laïque de filles, que la Loi nous impose, en ménageant vos finances dans la mesure du possible.

Ils devront également réclamer avec énergie, dès leur première session, l'ouverture de la route de Catus à Lherm, attendue depuis longtemps avec impatience, et dont le projet définitif est arrêté. Il n'y a plus que l'adjudication à prononcer.

A la construction de cette voie succèdera celle des chemins vicinaux de Catus à Peyrilles et de Catus à Pech-del-Brat, votés l'un et l'autre par le Conseil municipal actuel.

C'est pour faciliter la prompt exécution de ces divers travaux, où de nombreux ouvriers seront employés, et pour soulager aussi bien des misères particulières, qu'il y a lieu de se préoccuper de l'appui de l'Administration.

Voilà pourquoi je désirerais voir les dissidences cesser, les questions de personnes s'effacer, pour ne songer tous qu'au bien de la population de Catus, dont les besoins augmentent avec les mauvaises années.

Si vous estimez, mes Chers Concitoyens, que j'avais raison, je vous demande de l'affirmer par votre vote et de ne vous inspirer, en allant au scrutin, que des intérêts de la commune.

Quel que soit votre verdict, je conserverai toujours un souvenir reconnaissant des témoignages de sympathie que vous m'avez donnés précédemment.

Catus, le 25 Avril 1896.

D^r Emile BALDY.

Maire sortant,
Officier de la Légion d'honneur.

Commune de Castelnaud-Montratrier

LISLE RÉPUBLICAINE

BESSIÈRES, doct ^r -médecin, à Castelnaud.	
TAILHADE Louis, id.	id.
VALMARY Antonin, notaire, id.	id.
ARNAL Eugène, pharmacien, id.	id.
GRANGIÉ Jean, propriétaire, id.	id.
GAUSSERÈS Alfred, vétérinaire, id.	id.
MOLES Jacques, pressureur d'huile, id.	id.
BESSE Jean, propriétaire à Massip.	
ROQUES Jean, propriétaire, à Boisse.	
VINEL Etienne, id.	id.
COMBELLES Jean, id.	à Montpanel.
ICHES Antoine, id.	à Lestrade.
SAHUC Arnaud, id.	à Lacroux.
BONNET Antoine, id.	à Lartigue.
LONGUEVILLE Ant. id.	au Coussol.

Section de St-Aureil.

CAUZIT J., propriétaire, à Roquesavignas.	
SAHUC Jacques, id.	à Jouas.
SOUBRIÉ Jacques, id.	au Pechvigayral.

Section de Lacabrette.

LAVIALE, fils, propriétaire, à Bonbouny.	
MÉRIC Pierre, id.	à Lacabrette.
COMBALBERT J., id.	au Boutgé.

Commune de Lherm

Les candidats soussignés adressent aux électeurs la circulaire suivante :

Electeurs,

Partisans de l'ordre et de la liberté nous venons solliciter vos suffrages. Quelques-uns d'entre nous ont été vos élus, vous renouvellez leur mandat. Ils se sont adjoints quelques amis fidèles, dont l'unique ambition est l'intérêt commun. Loin de nous tout esprit de parti ; le meilleur

moyen d'assurer le bien public et d'éviter les dissensions intérieures, sont la neutralité la plus absolue et l'indépendance.

Telle est, électeurs, notre conviction ; si elle est aussi la vôtre, vous choisirez, le 3 mai, des représentants intègres et soucieux de vos intérêts.

Pour nous, si vous nous accordez votre confiance, nous saurons la mériter, et vous nous trouverez toujours dans le chemin du devoir et de la justice.

Bousquet, Jacques, à Lafillou.
Tauran, Sylvain, à Lamouroux.
Lacombe, François à Bouzan.
Besson, Auguste au Barbut.
Salives Jean à Estival.
Course, Thomas à Brugoux.

Commune de Sauzet

M. Derrupé, notaire à Sauzet, adresse aux électeurs la circulaire suivante :

Mes chers concitoyens,

Pensant répondre au vœu de la population, je me porte candidat aux élections municipales.

Si vous jugez utile de m'accorder vos suffrages, j'entrerai au conseil municipal avec un sincère esprit de conciliation, uniquement occupé de contribuer, dans la mesure de mes facultés, à la bonne gestion des intérêts communaux.

Je me présente seul ; libre à chacun de faire comme moi. C'est vous dire que je n'accepte aucune des listes qui pourraient circuler, portant mon nom en tête ou autrement.

Sauzet, le 27 avril, 1896.

Derrupé, notaire.

Gourdon

Vendredi soir, à 8 heures, à la mairie, a eu lieu une réunion publique provoquée par les citoyens A. Traucou et Alfred Clavel.

L'assistance était nombreuse. En ouvrant la séance, le citoyen Traucou a exposé le but de la réunion qui était de composer publiquement une liste de candidats désignés par les électeurs eux-mêmes, pour opposer aux listes qui pourraient être composées en dehors d'une réunion publique.

Puis il a invité l'assemblée à nommer le bureau définitif. M. A. Rossignol a été nommé président, avec MM. Gouloumès et Clavel comme assesseurs.

En prenant place au fauteuil, M. Rossignol a de nouveau rappelé les motifs pour lesquels cette réunion avait lieu et a proposé la constitution d'une liste dont les candidats seraient acclamés par les citoyens présents.

Puis M. Rossignol a déclaré poser sa candidature républicaine sans épithète et a développé son programme en donnant des explications sur son attitude aux dernières élections au conseil général.

Quelques électeurs l'ont alors acclamé. Puis une série de noms ont été mis en avant, mais devant le petit nombre d'acclamations qui se produisaient sur chacun d'eux et sur la proposition du citoyen Baptiste Grangié, la séance a été levée sans donner aucun résultat.

Un bataillon qui s'en va ??

D'après un bruit qui prend de plus en plus consistance dans notre ville et au 7^e de ligne, un bataillon de ce regiment va partir pour Moissac.

C'est là, dit le *Télégramme*, une grosse nouvelle, une décision bien étrange pour avoir été prise sous l'administration de M. Bourgeois qui paye en monnaie de singe l'hospitalité reçue par lui dans notre cité, fière de le recevoir et heureuse de l'applaudir.

Bureaux de la préfecture

Mouvement du personnel

Un mouvement assez important vient d'être arrêté par M. le préfet, par suite de la retraite de M. Guiraudies-Capdeville.

MM. Imbert, Feyt et Boisse sont nommés chefs de division.

M. Castanet est nommé chef de bureau du cabinet du préfet.

La Fête de gymnastique

La fête de gymnastique, organisée dimanche, par la société de secours mutuel les *Sauveteurs du Lot*, a été des mieux réussies, grâce au concours de la musique l'*Avenir Cadurcien* et à la présence des maîtres d'escrime de la plupart des régiments du corps d'armée.

Les mouvements d'ensemble exécutés par les pupilles ont vivement intéressé le public.

La partie musicale a été aussi très attrayante. MM. Brel, Barreau, Delsart et les jeunes Grat et Périé ont été fort applaudis.

M. Labedan chante toujours d'une façon ravissante.

Les exercices de force aux anneaux par les frères Rouquet, ont été très goûtés.

Mais le clou de la soirée a été, sans contredit, l'assaut entre les maîtres d'escrime.

Nos félicitations aux organisateurs de cette charmante soirée.

LES GRANDES MANŒUVRES DE 1896

Comme nous l'avons fait prévoir, il y a quelques temps, les grandes manœuvres de cette année auront lieu en Charente, entre les 12^e et 17^e corps.

Le général Caillot, inspecteur d'armée, qui doit les diriger, vient de passer huit jours dans les cantons de Rouillac et Hiersac, entre Angoulême et Cognac, au nord de la Charente, pour examiner les cantonnements possibles, s'assurer des facilités de ravitaillement et choisir le terrain de la revue.

D'après les ondit, celle-ci aurait lieu entre Hiersac et le fleuve, dans la zone plane où jadis le général Boulanger passa en revue les 12^e et 19^e corps.

Le 17^e corps, général Fabre, sera transporté par voie ferrée dans la vallée de la Dordogne, où il se rencontrera avec le 12^e, général Poillou de Saint-Mars. Ces manœuvres conduiront les deux corps d'armée aux environs d'Angoulême, où le général directeur prendra le commandement supérieur d'une armée formée de ces deux corps, et la conduira contre un ennemi figuré par une brigade d'infanterie de marine. Plusieurs ponts seront jetés sur la Charente par les pontonniers du génie.

Le président de la République assistera sans doute aux dernières rencontres, comme il le fit l'an dernier dans l'Est, et passera la revue. La population d'Angoulême espère qu'il séjournera dans cette ville et pourra procéder à l'inauguration du monument élevé au président Carnot, ou tout au moins à l'inauguration du buste qui surmontera ce monument. Le gros œuvre est achevé, et le statuaire Raoul Vernet va mettre ses praticiens à la sculpture des figures qui entourent le piédestal.

Banquet des Agents de la Compagnie d'Orléans

Depuis quelques années déjà, les agents de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans se réunissent au printemps dans un banquet, à Paris. On y vient des extrémités du réseau pour resserrer les liens de confraternité qui ne peuvent être qu'utiles au personnel et au bon fonctionnement des différents services de la Compagnie.

Ce banquet a été donné dimanche, 1, avenue Ledru-Rollin, et deux cents convives environ y ont pris part. Des délégations de Bordeaux, Nantes, Périgueux, Cahors, Bourges, Angers, Limoges, Montluçon, Capdenac, Vierzon, Châteaudun, Saint-Sulpice-Laurière, Châteauroux, Saumur, Tours, Orléans, et un grand nombre de délégués de Paris et de la banlieue représentaient les agents auxquels les nécessités du service n'avaient pas permis de venir.

Beaucoup de hauts fonctionnaires appartenant aux différents services de la Compagnie d'Orléans, parmi lesquels M. Heurteau le directeur, MM. Croizé, ingénieur de la traction, Benard, Clavreul, Viguier, Allainry, Le Bouvier, Belgarrigue avaient tenu à assister à cette réunion.

Ils ont été reçus à leur arrivée par M. Maugé, Carrier, Bouteloup, Flamand et Perrot, organisateurs du banquet, et la présidence a été offerte à M. Heurteau, qui l'a acceptée avec empressement.

La fête s'est prolongée assez tard dans l'après-midi, ce dont aucun des convives ne s'est aperçu, grâce à l'entrain et à la cordialité qui n'ont cessé de régner pendant la réunion.

Noyé

Dimanche matin, un jeune père de famille, le sieur Bosc, employé au *Gaspillage*, s'est noyé dans les circonstances suivantes :

Levé de très bonne heure pour pêcher à la ligne, il était allé choisir une place assez recherchée sous la chute des vannas du moulin St-James.

Il voulut franchir le parapet courant le long du quai et descendre s'installer sur un mur qui s'offre en contre-bas au bord de l'eau.

Malheureusement, il dut glisser en opérant cette descente périlleuse et aller buter de la tête contre la maçonnerie. On pense qu'étourdi par cette chute, il est tombé dans l'eau profonde sur ce point, et qu'il n'a pu regagner la rive.

Quoi qu'il en soit, vers les 6 h. 1/2, la présence prolongée d'un roseau et d'une boîte à vers abandonnés à l'endroit dont nous parlons, éveilla les soupçons des ouvriers du moulin. La jeune femme de Bosc, inquiète d'une absence qui se prolongeait, ne tarda pas à venir, cherchant son mari, dont elle reconnut les accessoires de pêche.

Les recherches qu'on fit aussitôt amenèrent la découverte du cadavre de ce malheureux.

Bosc laisse une fillette de huit mois. Son corps a été retiré de l'eau par MM. Fabre fils, coutelier, et Cabane, employé à la teinturerie Millat.

Le docteur Gélis, appelé pour l'examen du corps d'Henri Bosc, a constaté une grave fracture du crâne dans la région de l'occiput.

Le sieur Bosc a dû recevoir le coup mortel avant de disparaître sous l'eau.

Les obsèques de l'infortuné défunt, qui était à peine âgé de 26 ans, ont eu lieu hier matin, à 9 h. 1/2.

Veloce-Sport Cadurcien

Dans son Assemblée générale du 24 avril dernier, le V.-S.-C. a pris les décisions suivantes :

M. Filhol trésorier démissionnaire, a été nommé capitaine de route, en remplacement de M. Luc, qui a donné sa démission de membre de la société; M. Dissès, membre du conseil d'administration, a été nommé trésorier, en remplacement de M. Filhol;

M. Bouzerand a été nommé lieutenant de route, en remplacement de M. Basouge, démissionnaire; M. Basouge a été nommé membre du conseil d'administration, en remplacement de M. Dissès, nommé trésorier.

La municipalité de Cahors n'ayant pas répondu à la demande de subvention qui lui a été faite par la société, il y a déjà deux mois, le bureau n'a pu élaborer un programme de courses pour l'année 1896.

Sur la proposition de M. Borie, la société décide de demander à la municipalité qu'il soit inscrit une clause dans le nouveau cahier des charges des droits de place de la ville de Cahors, disant que lorsque le V. S. C. donnera des courses au profit des pauvres, l'emplacement choisi par la Société lui sera fourni gratuitement, sans que le fermier des droits de place puisse percevoir aucun droit.

Conseil de guerre du 17^e corps d'armée

Le conseil de guerre a jugé avant-hier Antoine Gayraud, tambour au 7^e d'infanterie, qui avait volé le 29 mars dernier un porte-monnaie contenant 5 francs 10 à son camarade de chambrée le soldat Dilange.

Le conseil de guerre a félicité le soldat Dilange de l'habileté avec laquelle il avait découvert le voleur de son porte-monnaie.

M^e Hubert, avocat, a présenté la défense du tambour Gayraud, qui a été condamné à un an de prison.

Dépôt de remonte d'Aurillac

Le dépôt de remonte d'Aurillac suivra, dans le département du Lot, l'itinéraire ci-dessous : Cahors, mardi 12 mai, à 9 heures du matin; Gramat, mercredi 13 mai, à 8 h. 1/2 du matin.

Figeac

La suppression des perceptions des villes va, paraît-il, produire dans notre arrondissement des remaniements de circonscriptions. On parle de la suppression des percepteurs de Camburat, Bédier et Autoire.

Accident

Le sieur Cussonac, charpentier à Figeac, en travaillant une pièce de bois, est tombé sur une hache; il s'est fait une blessure qui a provoqué une violente hémorragie, que le médecin a eu de la peine à arrêter.

L'état du blessé est satisfaisant.

Decazeville

Nous lisons dans *l'Echo des mines et de la métallurgie* :

On annonce la mise en marche, dans les usines de Decazeville, d'un nouveau four à acier. Cet appareil est outillé pour produire en lingots 25.000 kilog. d'acier par jour.

Ce four a été construit pour faire face aux commandes plus nombreuses qui viennent encourager dans la région l'industrie sidérurgique.

Nous ferons remarquer de nouveau que l'acier produit à Decazeville est d'origine exclusivement aveyronnaise.

Cette nouvelle fabrication entraîne une plus grande consommation de fonte et, par là même, nécessite la construction d'un puissant haut fourneau.

VITICULTURE

Le black-rot

De la *Revue de Viticulture* :

Indépendamment des traitements à appliquer sur les feuilles, est il possible de détruire les germes du Black-Rot quand ils sont encore dans le sol ? Plusieurs personnes font en ce moment des essais dans ce sens. On emploie la chaux qu'on répand sur le sol à haute dose, le sulfate de cuivre qu'on sème à la surface. Il ne paraît guère probable qu'on puisse obtenir de sérieux résultats dans cette voie ; les germes du Black-Rot sont trop nombreux pour qu'il soit possible de les détruire tous ; et il suffit sans doute qu'il en reste une petite quantité pour que la maladie se déclare avec intensité. Quoi qu'il en soit, la chaux, ne peut pas produire un effet très marqué ; elle se carbonate rapidement, et même quand elle est à l'état de chaux vive, elle ne peut guère pénétrer dans l'intérieur de ces bouteilles qui contiennent les germes du Black-Rot. Ceux-ci, en effet, naissent dans l'intérieur d'organes spéciaux qu'on appelle des psychides ou des périthèces et qui ont la forme d'une boule creuse. Ce sont, si l'on veut, des gourdes à enveloppe très épaisse et très résistante, dans lesquelles les germes se forment et s'accroissent un peu à la manière des graines de melon ou de courge. Ils sortent à l'extérieur par une ouverture percée au sommet de la gourde. Le sulfate de fer, le sulfate de cuivre, même en supposant qu'ils ne se transforment pas immédiatement, ne peuvent non plus pénétrer jusqu'aux germes. Si l'on doit obtenir quelques résultats dans cette voie, c'est sans doute avec d'autres corps, qui pourraient traverser facilement l'enveloppe de la gourde. Les corps qui émettent des vapeurs paraissent indiqués : on pourrait essayer le chlorure de chaux, qui est un désinfectant très énergique ; les bisulfites dont l'acide sulfureux est très actif sur les parasites, etc.

Ces germes, formés l'été ou à l'automne, passent fort bien l'hiver, et il est probable qu'ils communiquent la maladie au printemps suivant. Mais ils sont plutôt peu nombreux. D'autres germes se forment pendant l'hiver et le printemps. Ces derniers sont très abondants et très bien formés en ce moment. Il semble que c'est en ce moment-ci qu'un traitement analogue à celui que nous indiquons, a le plus de chances d'en détruire un grand nombre.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblée générale du 28 mars 1896

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1895, a eu lieu le samedi 28 mars au siège de la Société.

Le rapport présenté par le Conseil fait ressortir un grand développement dans tous les services. Le mouvement de la Caisse a augmenté de 4,063,913,202 fr., soit de 13,546,377 fr. par jour ; — celui du Portefeuille, qui a porté sur 19,000,210 effets, a progressé de 4,377,049 effets représentant 2,063,906,271 fr. ; — Les Encaissements de coupons, de 14,643,318 fr. ; — les Ordres de Bourse exécutés au comptant, de 208,619,132 fr. ; — le solde des Comptes de chèques, au 31 décembre 1895, est de 150 millions 366,582 fr. 89 c., et le nombre de ces comptes est en augmentation de 1,988 comptes ; le solde de ces mêmes comptes, au 29 février 1896, est de 155,113,265 fr. 89 c. ; — enfin, le solde des Dépôts à échéance fixe, au 31 décembre 1895, s'élève à 99,012,700 fr., en augmentation de 5,266,300 fr.

Le rapport rappelle les efforts faits par le Conseil pour développer les affaires de banque et assurer, par les affaires courantes, l'intérêt à 5 0/0 du capital versé ; l'année 1895 a vu se réaliser le résultat poursuivi ; l'augmentation est particulièrement sensible dans le mouvement du portefeuille.

Encouragée par les résultats des dernières créations d'agences, la Société a encore ouvert, pendant l'exercice, 16 agences ou bureaux dont les frais d'établissement ont été amortis presque immédiatement ou le seront rapidement.

Le développement des affaires de banque s'est poursuivi simultanément avec celui des placements et des émissions. Le rapport signale la Conversion de l'Emprunt suédois qui sera liquidée prochainement et laisse dès à présent un bénéfice ; l'émission de 500,000 obligations à lots 2,80 0/0 du Crédit Foncier et celle de l'Emprunt sino-russe 4 0/0 auxquelles la Société a pris une large part, ainsi que la participation de la Société à la constitution, à Londres, de la Robinson South African Banking Company Limited, au capital de Lg. 3,000,000 en actions de Lg. 4, qui ont été admises récemment à la cote officielle de la Bourse de Paris.

La première partie du Portefeuille de titres a laissé une plus-value, malgré les bas cours cotés le 31 décembre, et, en ce qui concerne la deuxième partie de ce portefeuille, l'évaluation faite permet de déclarer suffisante la provision dont elle est pourvue.

L'accroissement des opérations a imposé des modifications dans plusieurs services de la Société. Les guichets du siège ont été réorganisés ; des coffres-forts pour la location au public ont été installés.

Le rapport indique ensuite la situation des affaires anciennes dont la Société poursuit le règlement : l'affaire de Grotta-Calda a fait un nouveau pas en avant, la Cour de cassation de Rome ayant rendu un arrêt favorable à la Société Générale et renvoyé les parties devant la Cour de Messine qui jugera en dernier ressort. Le Tribunal arbitral suisse, appelé à statuer sur le grave litige visant les fonds déposés par le Gouvernement du Chili à la Banque d'Angleterre, a fixé au 31 août prochain la date extrême pour les répliques aux conclusions précédemment déposées. La Société Générale a été admise comme partie intervenante, et le Conseil a pleine confiance dans l'issue du procès. L'entreprise du Callao, malgré les circonstances difficiles résultant du changement de gouvernement au Pérou, a pu gagner assez pour faire face à l'annuité d'amortissement, après avoir payé ses frais généraux, et laisse encore un léger solde.

Les bénéfices nets de la Société, y compris le reliquat du dernier exercice, ont atteint 3,095,326 fr. 93 c., sur lesquels 1,500,000 francs ont été payés le 1^{er} octobre 1895. Le Conseil a proposé de distribuer, le 1^{er} avril 1896, 6 fr. 25 c. par action, soit, après déduction de l'impôt sur le revenu, 5 fr. 75 c. nets. Cette répartition porte le rendement de l'exercice à 12 fr. 50 c. par action, soit 5 0/0 du capital versé.

Le rapport fait part des changements survenus dans la Direction et dans le Conseil d'administration :

M. Buron, qui n'avait accepté le poste de Directeur qu'en formulant des réserves à raison de sa santé, s'est déclaré trop fatigué pour conserver ses fonctions, et le Conseil, quelque regret qu'il eût de cette décision, a dû accepter la démission de M. Buron, mais en lui offrant une place dans le Conseil, en remplacement de M. Gay. Il a, d'autre part, appelé également aux mêmes fonctions, M. Dejaridin-Verkinder, en remplacement de M. Lhuillier.

Le Conseil a remplacé M. Buron, par M. Dori-zon, sous-directeur.

Le Rapport du Comité de censure rend compte

des constatations et vérifications auxquelles les censeurs se sont livrés au cours de l'exercice, conformément aux prescriptions des statuts. Il constate l'augmentation notable des principales branches d'activité de la Société et déclare que le bilan au 31 décembre 1895 a été minutieusement dressé, que les propositions du Conseil sont absolument justifiées et qu'il y a lieu de les adopter.

L'Assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1895 et adopté la proposition du Conseil relativement à la fixation du dividende. Elle a réélu administrateurs : MM. Blount et de Lassus Saint-Geniès, administrateurs sortants ; et nommé administrateurs, MM. Buron et Dejaridin-Verkinder, en remplacement de MM. Gay et Lhuillier, démissionnaires. Enfin, elle a réélu censeur, M. Chaudruc de Crazannes, censeur sortant.

Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

DÉPÊCHE

LE NOUVEAU MINISTÈRE

On donne comme probable la combinaison suivante :

- Présidence du Conseil et Agriculture : M. Méline.
- Finances : M. Cochery.
- Intérieur : M. Barthou.
- Guerre : général Billot, sénateur.
- Marine : M. Barbey, sénateur.
- Colonies : M. Delpuch.
- Commerce : M. André Lebou.
- Affaires étrangères : M. Hanotaux.
- Travaux publics : M. Darlan.
- Instruction publique : M. Deschanel.
- Justice : M. Cordelet.

Bourse de Paris

Cours du 28 Avril 1896

RENTES

3 0/0.....	compt.	102
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 40
4 1/2 0/0.....	compt.	106 47

A LA BOURSE D'OR



H. FABRE
10, RUE DE LA MAIRIE, 10
CAHORS



FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

SÉCURITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

A LOUER

Dans une jolie maison, un appartement bien composé.

S'adresser : 25, rue du Lycée, 25.

Purgeons-nous à chaque changement de saisons, dit la sagesse des nations. Que ceux qui n'ont pas encore adopté les Pilules Suisses comme remède familial, en fassent l'essai, ils ne tarderont pas à devenir de fervents adhérents de cet excellent dépuratif.

Les voyageurs, les personnes qui par leur travail sont obligés de subir toutes les intempéries, sont sujets aux refroidissements, aux rhumes, à l'influenza et à la courbature ; quelques *Capsules de Quinine de Pelletier*, ont raison de tous ces accidents.

« Les affections de jeunesse, disait un vieux médecin, paraissent se guérir par le copahu ou cubèbe ; en réalité elles sont transformées en une lettre de change qui se paye 20 ans plus tard. » Ce dicton, vrai jadis, est complètement oublié depuis que les *Capsules de Santal Midy*, guérissent en 48 heures et sans retour les affections dont les jeunes gens sont tributaires.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE

AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. **FORTES REMISES.**

